

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 20 décembre 2023

Convocation du 12 décembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de votants : 28

L'an deux mil vingt-trois, le 20 décembre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	<input type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	TILLET FAURIE Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	DE MECQUENEMTEL Laurence	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	<input checked="" type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	De La DORIE Sylvain	<input type="checkbox"/>
GREAULT Valérie	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>
BERGEON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	<input type="checkbox"/>			MONTION Alain	<input type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input type="checkbox"/>
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Villegouge			
GASTUUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine	<input type="checkbox"/>			BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>			Pouvoirs : M. Christian BIGOT à M. Jean-Marie BAYARD M. Marcel DURANT à Mme Mauricette EYHERAMONNO Mme Valérie GREAULT à M. Richard BARBE Absents : Mme Laurine JANICOT M. Mathieu MARTIN M. Alain MONTION M. Guillaume VALEIX			
MARTIN Mathieu	<input type="checkbox"/>						
Commune de La Rivière							
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>				
Commune de Lugon et l'Île du Carney							
CENNI Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>						
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de Mouillac							
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>				
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>						
CHOLLET GABARD Eric	<input checked="" type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONDON

I – Administration Générale
Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente fait l'appel des élus communautaires présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Madame La Présidente remercie M.Jérôme CAZEAUX et Madame BERTIN, référents à la CAF de leur présence.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Madame Sylvie MONDON soit nommée secrétaire de séance.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Sylvie MONDON pour exercer cette fonction.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil communautaire en date du 29 novembre 2023

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2023 à l'aval des élus communautaires.

Voix pour : 25

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2023.

Le Vice-Président en charge des finances ayant prévenu de son retard, Madame la Présidente demande au Vice-Président de l'enfance jeunesse de présenter ses sujets en premier.

M. MURAT arrive en cours de séance à 17 h 50.

II – Enfance Jeunesse
Rapporteur : Monsieur Dominique BEC

1/ Autorisation à la Présidente de signer la Convention Territoriale Globale

Il est rappelé par Monsieur BEC que la CAF était déjà présente via sa Directrice lors du conseil communautaire du 13 septembre 2023, accompagnée de M. Jérôme CAZEAUX.

Lors de cette séance, ces derniers avaient eu l'occasion de présenter les enjeux de la démarche de la Convention Territoriale Globale qui devait être signée entre la CAF et notre collectivité pour les années 2023-2027.

Des ateliers thématiques ont eu lieu les 22 et 28 septembre sur les thèmes de la Petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale en présence des partenaires de la Mission Locale, de l'association Escale 33, du Conseil départemental, de l'Education Nationale...) et quelques élus communautaires.

Le bilan des groupes de travail, la démarche et les résultats ont été présentés en Bureau Exécutif, le 8 novembre par le technicien David SEGUIN.

Enfin, la proposition du plan d'action, des orientations stratégiques ainsi que la priorisation de celles-ci ont été présentées et débattues lors du Comité de Pilotage du 16 novembre, en présence du cabinet KPMG, de la Responsable de l'unité territoriale Nord Est de la CAF, du Conseiller territorial de la CAF M. Jérôme CAZEAUX, de Madame la Présidente, de la majorité des Vice-Présidents et quelques élus. Il est à noter que les partenaires qui ont participé à cette démarche sont venus nombreux lors de ce temps de partage et de restitution.

Trois grandes orientations stratégiques ont été déterminées par ce comité de pilotage

❶ Grandir et s'épanouir de la Petite Enfance à la Jeunesse dans le Fronsadais

- Favoriser l'accueil, l'éveil et le développement du jeune enfant
- Grandir et s'épanouir en tant qu'enfant dans le Fronsadais
- S'épanouir et grandir en autonomie en tant que jeune dans le Fronsadais

❷ Bien vivre en famille sur le territoire du Fronsadais

- Accompagner les familles dans leur parentalité

❸ Etre acteur du lien social entre habitants du Fronsadais

- Favoriser la cohésion sociale et territoriale

Ces orientations stratégiques ont été déclinées en fiches actions qui ont été présentées le 4 décembre 2023 à l'ensemble des partenaires et élus communautaires.

Monsieur BEC rappelle que la Convention Territoriale Globale pourra être signée par Mme la Présidente, officiellement en début d'année 2024, après décision prise ce jour par les élus communautaires mais également après délibération prise par les 2 communes signataires que sont Galgon et La Lande de Fronsac au titre de leur accueil périscolaire.

La décision mise à l'ordre du jour de cette séance porte donc sur l'aval des élus communautaires pour autoriser Madame la Présidente à signer cette Convention Territoriale Globale afin de

pouvoir bénéficier du soutien financier de la CAF concernant nos actions en faveur des jeunes et des parents du fronsadais au titre des années 2023-2027.

M. Bec rappelle que le diagnostic concernant les ateliers de la CTG a été envoyé aux élus afin qu'ils puissent s'en imprégner. Il rappelle que la CTG retrace la ligne politique que souhaite suivre la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse.

Il ressort des orientations stratégiques à décliner dans les années à venir que les volets parentalité, accès aux droits, mise en place d'une journée des associations à l'échelle communautaire ainsi que le recrutement d'un travailleur social doivent être les axes à privilégier sur ce nouveau contrat avec la CAF.

Il est rappelé que le cabinet KPMG nous a accompagné pendant 8 mois pour élaborer ce nouveau contrat.

Il donne la parole aux deux intervenants de la CAF présents à la réunion afin qu'ils apportent des compléments d'information.

M. CAZEAUX rappelle qu'un comité de pilotage sera créé pour suivre les actions inscrites dans la Convention Territoriale Globale qui courra jusqu'en 2027. Il énonce que la CTG prend la suite du Contrat Enfance Jeunesse qui a été signé auparavant par la Communauté de Communes. Au même titre que l'ancien contrat, il est possible de l'amender à tout moment et de fait rien n'est figé. Il énonce que la CTG sera signée par Madame MANSIET à une date proposée par la CDC ; cette convention entre la CAF et la CDC tendra à faire évoluer les services sur le territoire et à répondre aux besoins identifiés par les administrés, élus et partenaires.

M. CHOLLET GABARD arrive en cours de séance à 17 h 57.

M. CENNI demande comment seront financés les nouvelles missions inscrites dans la convention.

Madame la Présidente répond que la CAF accompagne financièrement notre EPCI mais la Communauté de Communes se devra de participer également.

M. CAZEAUX indique que la MSA et le Département sont également cofinanceurs. Il rappelle que les élus communautaires ont délibéré en début d'année sur le lancement de la démarche pour élaborer cette CTG ; des enquêtes terrain ont été des points d'appui pour dégager des actions ciblées qui permettent de faire évoluer les services afin de répondre aux besoins des familles. Il rappelle que les conventions territoriales globales ont été déployées sur l'ensemble de la Gironde. Il propose de rencontrer les élus dans leurs communes.

Madame la Présidente ajoute que tout au long de la convention, les actions vont être mises en place avec la commission Jeunesse et un bilan sera fait avec le comité de pilotage.

M. CENNI énonce que la CAF cofinance certes, mais dans quelle proportion ? quel coût pour ce partenariat ? quel reste à charge pour la CDC ? sans aucun élément financier de ce partenariat, M. CENNI a l'impression de signer un chèque en blanc.

M. CAZEAUX rappelle que la CAF est co-financeur des actions inscrites au contrat.

Madame BERTIN rappelle que le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse était un dispositif similaire à la Convention Territoriale Globale.

M. CHOLLET GABARD demande s'il faut un local pour déployer les actions envisagées.

M. BEC répond que les communes peuvent proposer un lieu d'accueil pour les rencontres avec les parents notamment; il est prévu également un forum des associations à la Maison des Services Communautaires. Il énonce que certaines actions peuvent être et doivent être déployées sur la totalité du territoire.

M. DUBOUREAU demande si le travailleur social sera recruté à temps complet.

M. BEC répond que ce n'est pas encore déterminé car nous en sommes qu'à la phase projet. Il rappelle que le poste de coordonnateur enfance jeunesse est actuellement cofinancé par la CAF et la Communauté de Communes.

M. CAZEAUX précise que la CAF finance ½ Equivalent Temps Plein pour le poste de coordonnateur de la CTG ;

M. BEC énonce que le secteur jeunes doit être développé afin de répondre aux demandes identifiées sur le territoire mais pour ce faire il est nécessaire de recruter des encadrants pour l'animer. Il précise que ces nouvelles actions seront cofinancées pour une partie par la CAF tant au niveau du fonctionnement que des postes.

Il est précisé que certaines mesures figurant dans la CTG ne sont pas coûteuses à mettre en place et il y a déjà de nombreuses actions qui ont été amorcées en 2023 concernant le secteur jeunesse.

La signature de la CTG est plus ou moins imposée du fait que la CAF a déjà financé le Contrat Enfance Jeunesse. Il s'agit de la poursuite du partenariat avec la CAF.

M. BAYARD remarque qu'une partie des familles du territoire dépendent du financement de la CAF mais les statistiques données ne sont pas très récentes.

M. CAZEAUX répond qu'il communiquera les statistiques mises à jour des aides de la CAF sur le territoire fronsadais.

M. BEC fait procéder au vote :

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

- **Acceptent, à la majorité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame la Présidente à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF au titre des années 2023-2027.**

Madame la Présidente remercie l'assemblée pour ce vote ainsi que les personnes de la CAF qui ont bien voulu participer à cette assemblée communautaire.

III – Social – Développement durable - Gemapi
Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BAYARD

1/ Autorisation à la Présidente de lancer l'étude de sur-aléas

M. Bayard énonce que pour faire suite à la réunion du 5 décembre 2023 consacrée au volet Protection des Inondations, il a été décidé par les élus communautaires de recourir à la phase 2 de l'appel d'offre lancé par le PETR qui consiste à réaliser des études complémentaires.

Concernant la Communauté de Communes du Fronsadais, il a été décidé de faire un bon de commande au PETR afin qu'une étude de sur-aléas soit engagée au plus vite ;
Le devis reçu du cabinet Artelia s'élève à 16 200 € T.T.C. Cette étude qui s'appuiera sur la modélisation hydraulique mise en œuvre lors du diagnostic pourra commencer dès le début d'année 2024 et sera financée via le budget 2024 affecté à la compétence GEMAPI.

M. BERGEON demande qu'il soit tenu compte des surfaces agricoles dans le cadre de cette étude.

M. DUBOUREAU indique que 272 hectares de surfaces agricoles font partie de la zone étudiée.

M. BAYARD informe les élus communautaires de la tenue d'une réunion Géma le 24 janvier 2024.

Madame MORAND précise que l'intervention du cabinet d'études débutera début janvier pour une période de 3 mois environ et les résultats devraient être connus fin mars 2024.

Madame SCHANIOLLEAU demande si l'on peut faire apparaître dans le délibéré, le fait que lancer cette étude ne signifie pas l'abandon des digues.

En effet, elle énonce que cette étude dans l'appel d'offre lancé par le PETR est prévue dans le cas où on abandonne le classement des digues.

M. BAYARD répond qu'il est demandé ce jour simplement une décision pour lancer une étude.

Madame MORAND précise que la délibération sera fidèle à l'ordre du jour et les annexes, elle retranscrira la décision pour lancer une étude sur les sur-aléas en cas de non classement des digues mais elle ne traduira pas de décision sur le devenir des digues.

M. DUBOUREAU pose la question de la fiabilité de cette étude qui se base sur une étude antérieure qui n'était pas déjà complète selon lui.

M. PALMISANO remarque que les données de l'étude ne sont pas actualisées car elle ne prend pas en compte toutes les surfaces impactées par la montée des eaux. Il a comparé avec les données dont se servent les assurances pour indemniser les sinistres et il y a des écarts et des différences.

M. BAYARD rappelle que le périmètre de l'étude diffère du périmètre du PPRI.

M. DUVERGER souhaite que cette étude permette de préciser l'avenir de nos digues.

M. BEYLY se demande si le territoire a des digues classées.

M. DUBOUREAU énonce que celle de Saint Michel de Fronsac est classée C selon un arrêté préfectoral qu'il a en sa possession.

M. BAYARD demande aux élus communautaires de se prononcer sur la réalisation d'une étude de sur-aléas comme prévu à l'ordre du jour.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

- **Acceptent, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Madame la Présidente à signer le bon de commande auprès du PETR pour réaliser une étude de sur-aléas selon les conditions énoncées ci-dessus.**

M. GASTEUIL relance le débat sur le SMICVAL.

M. BERGEON demande que la Communauté de Communes prenne position sur le sujet.

M. BEYLY estime que la décision du SMICVAL relative à la suppression de l'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte a été prise de façon arbitraire et il considère que cette décision va créer de réelles difficultés dans les communes rurales. Il considère que si les élus avaient été concertés, la Communauté de Communes se serait peut-être positionnée différemment.

M. BEC indique que ce modèle va être appliqué dans toute la France et le territoire est très en retard sur le sujet.

M. CENNI demande à M. BEYLY s'il est contre la mesure décidée par le SMICVAL. Il souhaite identifier les communes qui veulent conserver l'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte et demande à faire un tour de table pour sonder les élus sur leur position actuelle face à ce projet du SMICVAL.

Madame la Présidente rappelle que le SMICVAL met en place un projet d'ensemble pour traiter du sujet des déchets ménagers et cela ne se réduit pas qu'à l'arrêt de l'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte. Elle précise que ce projet a pour principal objectif de diminuer les coûts de plus en plus importants liés à ce service.

M. GALAND arrive en séance à 18 h 35.

M. BEC rappelle que ce sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour et qu'il ne sera donc pas débattu au cours de cette séance.

Des élus trouvent dommage que des sujets aussi importants ne puissent pas être traités en conseil.

Mme Martine TILLET FAURIE quitte la séance à 18 h 40 en remettant un pouvoir à Mme REGIS.

IV – Finances - Personnel
Rapporteur : Monsieur Jean GALAND

FINANCES

Information sur la Décision prise par Madame la Présidente concernant la fongibilité des crédits

Il est rappelé que conformément au référentiel M57, la fongibilité des crédits donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits sans le vote de l'assemblée délibérante.

Lors du vote du budget communautaire, le conseil communautaire a autorisé la Présidente à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section et à l'exclusion des dépenses de personnel, ceci dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chaque section (cf délibération D53-2023)

Il est communiqué le fait que Madame la Présidente dans le cadre de cette autorisation a pris une décision (N° D2023-06) pour qu'un virement de crédit soit effectué du chapitre 011 Charges générales au chapitre 66 Charges financières pour un montant de 370 € correspondant au prorata des intérêts dus à la 1^{ère} échéance du prêt voirie 2023.

PERSONNEL

1/ Création d'un poste d'Adjoint technique à 35 heures au 1^{er} mars 2024 pour le service infrastructures

Il est proposé aux élus communautaires de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au service infrastructures à compter du 1^{er} mars 2024 : cette création de poste correspond à la stagiairisation d'un agent technique de la Maison des Services Communautaires qui a été employé en contrat aidé pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} février 2022 et en CDD jusqu'à ce jour. En effet au vu du nombre de bâtiments et d'espaces verts à gérer, il est important de stabiliser l'équipe technique à 4 agents.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Acceptent, à l'unanimité des membres présents et représentés, de stagiairiser un agent technique à temps complet du service infrastructures de la Maison des Services Communautaires au grade d'Adjoint technique, à compter du 1^{er} mars 2024.

Monsieur CENNI demande si cette décision n'aurait pas dû être soumise à la commission du personnel.

Madame Morand rappelle que c'est le Comité Social Territorial propre à notre collectivité qui est l'instance compétente pour traiter de ces sujets. Cette instance a émis un avis favorable pour cette création de poste.

Elle précise que les communes n'ont pas cette instance propre et doivent demander l'avis du Centre de Gestion de la Gironde mais la loi permet pour les territoires qui le souhaitent d'élargir ce Comité Social Territorial aux communes membres.

V - QUESTIONS DIVERSES

M. DUVERGER demande aux membres de la commission communication de bien vouloir prévenir les services en cas d'incapacité d'assister aux réunions.

M. BEC informe les élus communautaires de la demande de l'association « Les princes noirs » qui consiste à effectuer le départ du championnat de France de raid depuis le site de la Maison des Services communautaires. Cette course comprend du VTT, de la course à pied et la traversée de l'Isle en bateau pour une arrivée à Camarsac. Une soixantaine d'équipes participeront à ce raid et devront traverser cinq territoires de Communautés de Communes. La petite salle de l'Office de Tourisme sera mise à disposition pour cet événement sportif. L'un des organisateurs est un professeur de gymnastique au collège des Dagueys et pourra faire découvrir les disciplines dans le cadre du sport vacances. L'association doit également demander une subvention en 2024.

M. DUVERGER rappelle l'étude en cours sur la création d'une vélo-route : les voies existantes peu fréquentées seraient utilisées en ajoutant simplement une signalétique. Le circuit proposé par l'office de tourisme sera testé fin janvier. Il débiterait à la Calinésie passerait par Saillans pour prendre fin à la gare de Saint André de Cubzac. M. DUVERGER constate qu'il reste encore une année de travail pour mettre en place ce projet vélo-route.

M. GALAND énonce qu'il faudra également créer une station où les cyclistes pourraient effectuer en toute sécurité le petit entretien de leurs vélos.

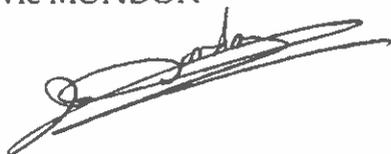
Mme REGIS propose de contacter M. GUINAUDIE du SMICVAL pour lui demander de venir répondre aux questions des élus lors d'un prochain conseil communautaire.

Elle souhaite de bonnes fêtes à l'ensemble des élus communautaires et les invite au moment de convivialité prévu à la fin de cette séance. Elle rappelle également que le repas des vœux au personnel communautaire aura lieu le 18 janvier 2024 à 12 h 15.

La séance prend fin à 19 h 30.

La secrétaire de séance

Sylvie MONDON



La Présidente

Marie-France REGIS



